

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010

**Présents** : M. Jean-Paul DOUET, Mme Sylvie GON, M. Anthony NORMAND, Mme Rachel STEIN, Jacques MAQUET, M. Denis BOUCON, M. Daniel VONCK, Mme Isabelle CROMBEZ, Mme Odile FAUCHER, M. Jean-François PICOU, M. Raymond ANSART.

**Présents dans la salle** : Mme Véronique LOCRE, secrétaire de Mairie

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GON

*Signature du compte-rendu du dernier conseil municipal par les membres présents.*

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **- Délibérations**

- **Approbation des comptes administratif et de gestion 2009 – commune et eau - assainissement**
- **Vote des budgets 2010 – commune et eau - assainissement**
  - **Vote des taux**
  - **Vote des subventions aux associations**
- **DIA**

**- Travaux en cours**

**- Communications diverses**

---

### **DÉLIBÉRATIONS**

- **Approbation des comptes administratif et de gestion 2009 – commune (M14) et eau-assainissement (M49)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009 de la commune :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement de 329 229.87€ pour un budget prévu de 435 684.50€,

Recettes de fonctionnement de 418 647.64€ pour un budget prévu de 435 684.50€,

#### Section d'investissement :

En dépenses et en recettes le budget était de 876 101.83€. Les dépenses réalisées sont de 796 981.14€ pour 829 338.00€ de recettes.

Pour des résultats finaux suivants :

<b>Budget principal</b>	<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>Résultat de clôture de 2009</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>89 417.77</b>	<b>98 620.76</b>
<b>Investissement</b>	<b>32 367.24</b>	<b>19 958.99</b>
<b>Totaux</b>	<b>121 785.01</b>	<b>78 661.77</b>

M. le Maire quitte la salle et sous la présidence de Mme FAUCHER, doyenne de l'assemblée, le compte administratif est approuvé à l'unanimité. M. le Maire reprend sa place au sein du conseil.

Compte de gestion 2009 : rigoureusement identique au compte administratif 2009, le compte de gestion 2009 est voté à l'unanimité.

M. le Maire présente le compte administratif 2009 du service eau et assainissement :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement de 11 538.99€ pour un budget prévu de 43 850.00€,

Recettes de fonctionnement de 37 471.61€ pour un budget prévu de 43 850.00€,

#### Section d'investissement :

En dépenses et en recettes le budget était de 369 042.84€. Les dépenses réalisées sont de 15 863.39€ pour 23 742.84€ de recettes.

Pour des résultats finaux suivants :

<b>Budget principal</b>	<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>Résultat de clôture de 2009</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>25 932.62</b>	<b>25 932.62</b>
<b>Investissement</b>	<b>7879.45</b>	<b>-15 905.41</b>
<b>Totaux</b>	<b>33 812.07</b>	<b>10 027.21</b>

M. le Maire quitte la salle et sous la présidence de Mme FAUCHER, doyenne de l'assemblée, le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Mr le Maire reprend sa place au sein du conseil.

Compte de gestion 2009 : rigoureusement identique au compte administratif 2009, le compte de gestion 2009 est voté à l'unanimité.

- **Budget primitif 2010 : commune (M14)**

M. le Maire présente le budget communal 2010 pour un montant de dépenses de fonctionnement de 453 329.92€, équilibré par autant de recettes de fonctionnement, et un montant de dépenses d'investissement de 482 958.99€, équilibré par autant de recettes.

Opérations d'investissement prévues : remplacement de matériel informatique à la mairie subventionné par le Conseil Général, achats de petits matériels, réfection des bâtiments communaux, éclairage public : enfouissement des réseaux, dernière tranche, Plan Local d'Urbanisme, fleurissement du village et aménagement de la mare, agrandissement du groupe scolaire si les subventions DGE sont accordées.

- Décision en matière des taux de contributions directes au titre de l'année 2010.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retenir le taux d'augmentation de 1.010113%.

Le budget est équilibré avec le vote des taux suivants :

	Taux votés	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	12.22%	41 243€
Taxe foncière (bâti)	16.35%	34 482€
Taxe foncière (non bâti)	47.42%	18 968€
Cotisation foncière des entreprises	15.60%	1 977€

- Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du budget communal 2010, il est décidé à l'unanimité (toutefois, les responsables d'associations membres du conseil municipal ne participent pas au vote pour les subventions les concernant) d'accorder les subventions suivantes :

A.E.P. (Association d'Education Populaire de Montagny)	1 000.00 €
A.D.M. (Association de développement Musical de Montagny)	150.00 €
Amicale Centre de secours (pompiers de Nanteuil)	30.00 €
A.S.P. OISE (Associations de Soins Palliatifs)	30.00 €
Comité des Fêtes de Montagny	3 000.00 €
Compagnie d'Arc de Montagny	1 000.00 €
Croix Rouge	60.00 €
DDEN 5Direction Départementale de l'Education Nationale)	30.00€
F.O.L. (Fédération des œuvres Laïques)	80.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
L'Envol (préservation des oiseaux et des hérissons)	20.00 €
P.E.E.P. (association de parents d'élèves du lycée de Crépy en Valois)	50.00 €
R.V.M. (Radio Valois Multien)	40.00 €
Soleil d'Automne (Association du 3 <sup>ème</sup> âge de Montagny)	300.00 €
U.S.M. (Union Sportive de Montagny)	1 000.00 €

Le budget 2010 est voté à l'unanimité.

- **Budget primitif 2010 : eau et assainissement (M49)**

M. le Maire présente le budget primitif 2010 du service de l'eau et de l'assainissement pour un montant de dépenses de fonctionnement de 49 000€, équilibré par autant de recettes de fonctionnement, et un montant de dépenses d'investissement de 357 905.41€, équilibré par autant de recettes d'investissement.

Opérations d'investissement prévues : raccordement à un autre point de pompage (Le Plessis, Montlogon, Nanteuil ...) pour une mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée. Le budget 2010 est voté à l'unanimité

- **DIA (droit de préemption)**

Il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposée pour la propriété de Monsieur Trouvé sise 1, ruelle de Chaâlis. (Montant de la vente : 182 000€).

Pour les délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'exercice 2009**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le décompte de l'indemnité de conseil allouée à Madame de Domenico Sylvie, receveur percepteur de Nanteuil le Haudouin. Le montant net de cette indemnité versée au titre de l'année 2009 est de 385.75€.

Le conseil municipal accepte de verser cette indemnité et charge Monsieur le Maire d'inscrire ce montant au budget 2010.

- **Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010 :**

Le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1.20%. Le conseil décide d'accepter ce taux à l'unanimité.

## TRAVAUX EN COURS

- Toiture de l'église et remise en place du coq : la SMACL demande une contre expertise.
- Le conseil général nous a fait parvenir une brochure sur sa centrale d'achat publique de l'Oise : Cap'Oise (site internet cap-oise.fr)
- Suite à sa visite de la station d'épuration le 22 février dernier, le SATESE a envoyé son rapport dont nous avons fait parvenir une copie à la SAUR lui demandant de nous indiquer les mesures prises pour remédier aux anomalies relevées dans ce rapport. La SAUR nous a fait parvenir un courrier listant les mesures prises.
- Réalisation de soubassements à l'école pour protéger les murs.
- Les travaux du logement Sablière avancent.
- L'entreprise CNH nous a donné des étagères de rangement pour l'atelier.
- Dans le cadre du PNR, Monsieur Denis BOUCON a assisté à une formation à la gestion différenciée des espaces verts à Plailly.
- Dans le cadre de l'aménagement durable, il est décidé de réserver un endroit pour stocker les tontes afin d'en faire du compost. Il est proposé de le situer à la réserve incendie, Impasse Tournebut.

## COMMUNICATIONS EN COURS

- Mercredi 14 avril, de 8h00 à 16h00, aura lieu le tournage d'une scène des guignols de l'Info rue du Moutier. Rétribution : 500€.
- Suite à son repérage concernant le tournage d'un film intitulé « Requiem pour Mister Child » avec Mélanie Laurent et Clovis Cornillac, la société Alter Films nous a adressé une demande d'autorisation de tournage les mercredi 14 avril, mardi 20 avril, mercredi 21 avril et jeudi 22 avril 2010. Rétribution : 1000€.
- Réunion publique : présentation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) le 15 avril 2010 à 20h30 à Lévigien.
- Circulaire de la préfecture notifiant l'annulation du décret du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils des marchés.
- Bouygues nous a fait parvenir les consignes à tenir à proximité immédiate des antennes et notamment : comment réaliser des travaux dans les périmètres de sécurité et comment demander une coupure d'antenne ?
- La SAUR nous a fait parvenir le bilan technique et agronomique annuel 2009 relatif à la station d'épuration. Ce document a été transmis à la DDEA afin qu'elle puisse faire ses contrôles. De plus, le planning prévisionnel d'épandage de cet été nous sera transmis prochainement.
- Canal+ nous informe de son basculement complet vers le numérique au plus tard le 6 décembre 2010.
- Dans le cadre du Grenelle 2, Monsieur le Maire a participé à une réunion au cours de laquelle ont été abordées les problématiques d'environnement des aéroports de la région parisienne. Il est ainsi proposé, pour résoudre les problèmes de bruits, d'utiliser la méthode de descente douce des avions (la descente est amorcée à 1200m au lieu de 900m d'altitude).

La séance est levée à 23h15.